



Rupture conventionnelle puis CDD

Par **annece44**, le **08/09/2014** à **11:24**

Bonjour à tous, je viens de signer une rupture conventionnelle (qui prendra effet dans 2 mois). A l'issue, je peux décrocher un CDD de 1 mois, avec peut-être la possibilité d'une prolongation. Dans l'hypothèse où le CDD prend fin au bout de 1 mois, comment seront calculés mes droits au chômage, sachant que avec ma rupture conventionnelle je bénéficie d'une indemnité supérieure au droit du travail. Dois-je comment le CDD dès le lendemain de la fin du CDI ou m'inscrire à Pole emploi pour 1 jour ? Merci